Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-2026_054-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni le 14 février 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur François PLOUET, doyen du Conseil communautaire, jusqu'à l'élection du Président, Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	50
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Clément AUFFRED

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Sylvie ISTA, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Gilles JOURDAIN (MOELAN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Gwénaël HERROUET (MOELAN)
Gilles JOURDAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Anaëlle JOLIFF (MOELAN)
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-2026_054-DE

DCC2026-054

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES

Détermination de la composition du Bureau communautaire

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Bureau est composé :

- Du Président
- D'un·e ou plusieurs Vice-président·es
- Et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-président·es est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-président·es.
L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-président·es supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025, le Conseil communautaire est composé de 53 membres. Le nombre de vice-présidences ne peut, par conséquent, être supérieur à quinze.

Le Conseil communautaire peut également décider que d'autres conseillers communautaires seront membres du Bureau en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- DETERMINER le nombre de Vice-président·es de Quimperlé Communauté et le nombre des autres membres du Bureau.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- DETERMINER au nombre de 14, le nombre de Vice-président·es de Quimperlé Communauté.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-2026_054-DE

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX